

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 2 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Ancinnes, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 26 novembre 2021, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la responsabilité de Monsieur Denis ASSIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. BLOSSIER Emilie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**Appel :**

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, SANGLEBOEUF Maryline, HUTEREAU Romain, BODEREAU Jean-Philippe, PESNEAU Frédéric, CHAMBRIER Anthony, COLLET Olivier, HARDOUIN Céline, HERAULT Ingrid, LANOS Ghislaine, RICORDEAU Daniel, ROUSSEAU Véronique, ROZEL Pamela, BLOSSIER Emilie

Date de convocation	Date de publication	Nombre de membres en exercice :
26/11/2021	26/11/2021	14

**Présents : 14**

**Absent(s) : 0**  
dont Pouvoir(s) :

Monsieur le Maire avant de commencer la séance demande au conseil municipal une minute de silence en hommage à Monsieur LERAY Jean-Pierre, conseiller municipal décédé récemment.

**Adoption du procès-verbal du conseil municipal en date du 9 novembre 2021**

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter trois sujets à l'ordre du jour :

- Avenants au marché concernant la construction d'un bar avec restauration et épicerie.
- Reprise de la délibération n° 2021/11/09/081 pour paiement de factures
- Régularisation de facturation de location de salle

Le Conseil Municipal accepte.

## **Adoption de l'ordre du jour :**

### **Délibérations :**

- Adhésion ANDES (Agence Nationale des Elus en charge du Sport)
- Politique tarifaire 2022
- DETR et DSIL 2021 reprise de délibération
- Commerce Multi-services : Devis Bar
- Versement subvention à la Chorale Résonance (repas du 11 novembre 2021)
- Virement de crédit pour paiement bordure butoir sur parking école
- Avenants au marché concernant la construction d'un bar avec restauration et épicerie
- Reprise de la délibération n°2021/11/09/081 pour paiement de factures
- Régularisation de facturation de location de salle

### **Informations :**

### **Questions diverses :**

## **Adoption de l'ordre du jour : à l'unanimité**

### **Délibérations :**

#### **Adhésion ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport)** **Délibération n°2021/12/02/082 (Rapporteur M. HUTEREAU Romain)**

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre commune dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

La collectivité d'**Ancinnes** adhère à l'Association Nationale des Élus en charge du Sport (ANDES) dont les objectifs principaux sont :

- 1) De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régionale et national.
- 2) D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- 3) D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'État, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- 4) De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes exerçant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations fixé en fonction du nombre d'habitant. Pour la commune d'Ancinnes, la cotisation est la suivante :

Communes de moins de 1000 habitants : 57€

En conséquence, conformément au dernier recensement du **01/01/2018**, notre commune compte **938** habitants, soit une cotisation annuelle du **57€**.

D'autre part, il convient de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES.

Dit que la collectivité d'**Ancinnes** adhère à l'association de l'ANDES et s'engage à verser la cotisation correspondante selon la délibération.

Dit que **Monsieur HUTEREAU Romain**, représentera la collectivité d'Ancinnes auprès de cette même association.

Enfin, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler annuellement cette adhésion et procéder au règlement de la cotisation fixée par l'association.

### **Politique tarifaire 2022**

### **Délibération n°2021/12/02/083**

Monsieur le Maire informe que pour tous les branchements au réseau assainissement (Branchement pluvial et Branchement Eaux usées), la délibération prise en 2009 est toujours d'actualité et n'a pas été reprise depuis. Il fait savoir que suite à des travaux sur la commune, il s'est avéré que le montant appliqué ne couvrirait pas les dépenses engagées par la commune. Monsieur le Maire propose de réévaluer ce montant à 1800 euros. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce tarif à compter de ce jour.

## **COMMUNE D'ANCINNES**

### **Tarifs 2022**

**En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

*Délibération du conseil municipal du 02/12/2021*

Ce document présente l'ensemble des tarifs communaux. Ils sont adoptés en conseil municipal par délibération de ce dernier et son applicable sans limitation de durée jusqu'à la prise d'une nouvelle délibération du conseil municipal d'Ancinnes.

**La facturation s'effectue d'après les modalités suivantes :**

- **Cantine et étude-garderie :** Facturation mensuelle basée sur le pointage réalisé par les agents du service périscolaire.
- **Cimetière :** Facturation dans les 30 jours suivant la signature du contrat
- **Location d'une salle municipale :** Facturation dans les 30 jours après l'état des lieux de sortie
- **Location de matériel :** Facturation dans les 30 jours après l'état des lieux de retour
- **Service bascule municipale :** Facturation dans les 30 jours après la souscription de l'abonnement annuel

**Les chèques de caution sont remis d'après les modalités suivantes :**

- **Location de salle :** Remise du chèque de caution au locataire lors de l'état des lieux de sortie si aucunes observations ne sont relevées par l'agent effectuant l'état des lieux de sortie. Dans le cas contraire, le retour du chèque de caution seront réalisés par le service administratif après facturation.  
Pour la caution ménage, le chèque est encaissé en cas d'observation concernant le ménage de sortie de la salle concernée.
- **Location de matériel :** Le chèque de caution sera retourné au locataire par le service administratif après facturation.

**L'ensemble des prestations proposés par la commune feront l'objet d'une facturation par titre et l'ensemble des bénéficiaires recevront une facture, à leur domicile, envoyée par la Direction Générale des Finances Publiques et le paiement s'effectuera auprès du Trésor Public directement.**

Denis ASSIER

*Maire*

Romain HUTEREAU

*Maire Adjoint*

**LOCATION CENTRE CULTUREL**

		COMMUNE		HORS COMMUNE		CAUTION	
		Habitants Entreprises	Associations	Habitants Entreprises	Associations	Caution Salle	Caution Ménage
<b>SALLE A (Centre culturel + Bar)</b>							
<b>Réunion et vin d'honneur</b>	08h00 - 12h00	50 €	Gratuit	80 €	65 €	500 €	150 €
	08h00 - 14h00						
	12h00 - 20h00						
	12h00 - 01h00						
	14h00 - 20h00						
	14h00 - 01h00						
	20h00 - 01h00						
	Forfait journée (08h00 - 08h00)	100 €	Gratuit	130 €	115 €		
<b>Evénement privé</b>	08h00 - 12h00	80 €	Gratuit	110 €	100 €	500 €	150 €
	08h00 - 14h00						
	12h00 - 20h00						
	12h00 - 01h00						
	14h00 - 20h00						
	14h00 - 01h00						
	20h00 - 01h00						
	Forfait journée (08h00 - 08h00)	120 €	Gratuit	170 €	150 €		
Forfait week-end (Du samedi 08h00 au lundi 08h00)	200 €	Gratuit	250 €	220 €			
		<b>Entreprises</b>	<b>Associations</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Associations</b>		
<b>Evénement public</b>	08h00 - 12h00	120 €	Gratuit	150 €	120 €	500 €	150 €
	08h00 - 14h00						
	12h00 - 20h00						
	12h00 - 01h00						
	14h00 - 20h00						
	14h00 - 01h00						
	20h00 - 01h00						
	Forfait journée (08h00 - 08h00)	150 €	Gratuit	200 €	170 €		
Forfait week-end (Du samedi 08h00 au lundi 08h00)	250 €	Gratuit	300 €	270 €			

Salle A = Centre culturel + Bar

Salle B = Salle A + Cuisine

*\*Le créneau horaire choisi correspondra au temps de présence dans la salle (dépôt de matériel, installation, nettoyage et rangement). En dehors des créneaux réservés, la présence du réservataire n'est pas autorisée. Lors d'une location en « Forfait week-end », si le bénéficiaire le demande et si la salle est disponible, une remise de clés peut être envisagée le vendredi en fin de journée, la confirmation lui sera transmise le mercredi avant le week-end de location.*

## LOCATION CENTRE CULTUREL

		COMMUNE		HORS COMMUNE		CAUTION	
		Habitants Entreprises	Associations	Habitants Entreprises	Associations	Caution Salle	Caution Ménage
<b>SALLE B (Salle A + Cuisine)</b>							
<b>Evénement privé</b>	08h00 - 12h00	120 €	Gratuit	200 €	180 €	1 000 €	150 €
	08h00 - 14h00						
	12h00 - 20h00						
	12h00 - 01h00						
	14h00 - 20h00						
	14h00 - 01h00						
	20h00 - 01h00						
	Forfait journée (08h00 - 08h00)	150 €	Gratuit	240 €	200 €		
Forfait week-end (Du samedi 08h00 au lundi 08h00)	200 €	Gratuit	270 €	220 €			
		<b>Entreprises</b>	<b>Associations</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Associations</b>		
<b>Evénement public</b>	08h00 - 12h00	180 €	Gratuit	230 €	200 €		
	08h00 - 14h00						
	12h00 - 20h00						
	12h00 - 01h00						
	14h00 - 20h00						
	14h00 - 01h00						
	20h00 - 01h00						
	Forfait journée (08h00 - 08h00)	200 €	Gratuit	280 €	230 €		
Forfait week-end (Du samedi 08h00 au lundi 08h00)	280 €	Gratuit	350 €	300 €			

*Salle A = Centre culturel + Bar*

*Salle B = Salle A + Cuisine*

*\*Le créneau horaire choisi correspondra au temps de présence dans la salle (dépôt de matériel, installation, nettoyage et rangement). En dehors des créneaux réservés, la présence du réservataire n'est pas autorisée. Lors d'une location en « Forfait week-end », si le bénéficiaire le demande et si la salle est disponible, une remise de clés peut être envisagée le vendredi en fin de journée, la confirmation lui sera transmise le mercredi avant le week-end de location.*

*Le centre culturel sera mis à disposition gratuitement aux services de l'État, à la gendarmerie nationale, au centre de secours (hors amicale relevant des associations) et aux partis politiques sollicitant la réservation de ce dernier pour une réunion publique ou dans le cadre des campagnes électorales.*

*Dans le cadre d'une location du centre culturel pour un rassemblement familial faisant suite à une cérémonie funéraire et/ou une inhumation au cimetière communal, le tarif appliqué sera celui pour un habitant de la commune.*

## LOCATION CENTRE CULTUREL

### *Vaisselle / Caution Ménage / Forfait*

LOCATION DU COUVERT	
Couvert complet :	
2 assiettes plates	
1 assiette à dessert	
1 verre à vin	
1 verre à eau	
1 coupe de champagne	1,00€/couvert
1 tasse à café avec soucoupe	
2 fourchettes	
2 couteaux	
1 cuillère à soupe	
1 cuillère à café	

FACTURATION EN CAS DE CASSE / PERTE	
Assiette plate	2,00 €
Assiette à dessert	1,50 €
Verre à vin	1,50 €
Verre à eau	1,50 €
Coupe de champagne	1,50 €
Tasse à café	1,00 €
Soucoupe de tasse à café	1,00 €
Fourchette	1,00 €
Couteau	1,00 €
Cuillère à soupe	1,00 €
Cuillère à café	1,00 €

Dans le cadre d'un vin d'honneur ou d'une réunion, la location des verres (Eau, vin et champagne) sera de 0,10€ par verre.

La location de la vaisselle est gratuite pour les associations ancinoises.



FORFAIT	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	HABITANTS ET ENTREPRISES	ASSOCIATIONS	HABITANTS ET ENTREPRISES	ASSOCIATIONS
<b>FORFAIT CHAUFFAGE WEEK-END</b> (du 15 octobre au 15 avril)	50€	GRATUIT	50€	

La gratuité du Centre Culturel pour les associations de la commune, ne dispense pas la remise des chèques de caution.

### LOCATION CHALET DE L'ETANG

DUREE DE LOCATION	SEMAINE ET WEEK-END			
	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	HABITANTS ENTREPRISES	ASSOCIATIONS	HABITANTS ENTREPRISES	ASSOCIATIONS
<b>1 JOURNEE</b>	50€	GRATUIT	80€	300€ + 150€ (Caution ménage)
<b>2 JOURNÉES CONSECUTIVES</b> (Weekend compris)	80€	GRATUIT	130€	

Le chalet de l'étang sera mis à disposition gratuitement aux services de l'État, à la gendarmerie nationale, au centre de secours (hors amicale relevant des associations) et aux partis politiques sollicitant la réservation de ce dernier pour une réunion publique ou dans le cadre des campagnes électorales.

*La gratuité du Chalet pour les associations de la commune, ne dispense pas la remise des chèques de caution.*

*Dans le cadre d'une location du chalet de l'étang pour un rassemblement familial faisant suite à une cérémonie funéraire et/ou une inhumation au cimetière communal, le tarif appliqué sera  
lui pour un habitant de la commune.*

## LOCATION SALLE MAXIME CORNUEIL

DUREE DE LOCATION	SEMAINE ET WEEK-END			CAUTION
	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	HABITANTS ENTREPRISES	ASSOCIATIONS	ENTREPRISES ASSOCIATIONS	
<b>MATINEE OU APRES-MIDI</b>	25€	GRATUIT	40€	500€ + 150€ (Caution ménage)
<b>1 JOURNEE</b>	50€	GRATUIT	80€	
<b>2 JOURNÉES CONSECUTIVES</b>	100€	GRATUIT	130€	

*La salle Maxime CORNUEIL sera mise à disposition gratuitement aux services de l'État, à la gendarmerie nationale, au centre de secours (hors amicale relevant des associations) et aux partis politiques sollicitant la réservation de ce dernier pour une réunion publique ou dans le cadre des campagnes électorales.*

*La salle Maxime CORNUEIL se situant à proximité immédiate des riverains, le respect de ces derniers est indispensable notamment en lien avec le bruit. En cas d'intervention des services de la Gendarmerie Nationale pour tapage nocturne, la caution sera encaissée par la Mairie.*

*La gratuité de la salle Maxime CORNUEIL pour les associations de la commune, ne dispense pas la remise des chèques de caution.*

*Dans le cadre d'une location de la salle Maxime Cornueil pour un rassemblement familial faisant suite à une cérémonie funéraire et/ou une inhumation au cimetière communal, le tarif appliqué sera lui pour un habitant de la commune.*



## LOCATION GYMNASÉ

	SEMAINE ET WEEK-END				CAUTION
	COMMUNE		HORS COMMUNE		
	ENTREPRISES	ASSOCIATIONS	ENTREPRISES	ASSOCIATIONS	
<b>TARIF HORAIRE</b>	8,50€/heure	GRATUIT			500€ + 150€ (Caution ménage)
<b>FORFAIT JOURNÉE</b>			500€	300€	

*Le gymnase sera mis à disposition gratuitement aux services de l'État, à la gendarmerie nationale, au centre de secours (hors amicale relevant des associations) et aux partis politiques sollicitant la réservation de ce dernier pour une réunion publique ou dans le cadre des campagnes électorales.*

*La gratuité du gymnase pour les associations de la commune, ne dispense pas la remise des chèques de caution.*



## LOCATION EQUIPEMENT DIVERS

TABLES ET BANCS <sup>ET</sup> /OU CHAISES		
FORFAIT	LOT(S) RESERVE(S)	TARIFS
Composition d'un lot	1 table et 2 bancs ou 1 table et 6 chaises	
Forfait n°1	De 1 à 3 lots inclus	15€
Forfait n°2	De 4 à 6 lots inclus	20€
Forfait n°3	7 lots et plus	25€
CAUTION	50€ par lot réservé	

FRITEUSE	
TARIF	CAUTION
20€ - du vendredi 13h30 au lundi 13h30	200€

REFRIGERATEUR	
TARIF	CAUTION MENAGE
15€ - du vendredi 13h30 au lundi 13h30	15€

BARNUMS ET BUVETTE
Mise à disposition réservée uniquement aux associations de la commune et à leurs fédérations de rattachement Tarif : <b>Gratuit</b>

*Les lots réservés sont à retirer à l'atelier municipal – Rue de l'Oisellerie. Prendre contact avec le secrétariat de la mairie pour les modalités de retrait.*

*Location uniquement pour les habitants de la commune et les associations.*



## CIMETIERE

TYPES	DUREES	TARIFS
CONCESSIONS TEMPORAIRES	5 ans	50€
	10 ans	80€
	15 ans	100€
CONCESSIONS	30 ans	150€
	50 ans	200€
CAVURNES	10 ans	60€
	20 ans	80€
	30 ans	100€
	50 ans	150€
	Forfait caveau en ciment (Ajouté au prix de la concession lors de l'acquisition et payable une fois lors de l'achat de celle-ci)  <i>Exemple : 20 ans 80€ + 210€ = 290€</i>	210€
PLAQUES « JARDIN DU SOUVENIR »	30 ans	50€
DISPERSION		50€

*Le renouvellement de la concession funéraire est à l'initiative de la famille. La commune appliquera la reprise des concessions conformément à la législation en vigueur.*



## ETUDE-GARDERIE

SERVICES	CLASSES	TARIFS	COMMENTAIRES
ÉTUDE-GARDERIE	Petite section à CM2	<b>Matin</b>	
		1,20€	Période 1 : 7h30-8h20
		0,80€	Période 2 : 7h45-8h20
		0,40€	Période 3 : 8h00-8h20
		<b>Après-midi</b>	
		0,40€ / 15 minutes A partir de 18h30 : 2€ / 15 minutes	Les 15 premières minutes sont gratuites de 16h15 à 16h30.  Tout quart d'heure commencé est du.
		<b>TOUT QUART D'HEURE COMMENCE EST DU.</b>	



## RESTAURATION SCOLAIRE

		ANCINNES	LIVET-EN-SAOSNOIS	THOIRE SOUS CONTENSOR	LOUVIGNY	LES MEES	BOURG-LE-ROI	AUTRES COMMUNES <i>Saint-Rigomer-des-Bois, Rouessé-Fontaine, Grandchamps, Saint-Rémy-du-Val, Neufchâtel-en-Saosnois, ...</i>
Délibération du conseil municipal		08/07/2021	22/10/2021*	05/03/2018	07/03/2013	15/11/2017	15/03/2017	*****
Prix du repas		6,00€						
Participation de la commune de résidence	<i>Pour 1 ou 2 enfants</i>	1,50€	1,70€	1,40€	1,50€	1,50€	1,00€	0,00€
	<i>Pour 3 enfants et plus</i>	1,60€						
Aide de la commune d'Ancinnes	<i>Pour 1 ou 2 enfants</i>	0,75€	0,75€	0,75€	0,75€	0,75€	0,75€	0,75€
	<i>Pour 3 enfants et plus</i>	0,85€	0,85€	0,85€	0,85€	0,85€	0,85€	0,85€
Coût net du repas pour les familles	<i>Pour 1 ou 2 enfants</i>	3,75€	3,55€	3,85€	3,75€	3,75€	4,25€	5,25€
	<i>Pour 3 enfants et plus</i>	3,55€	3,45€	3,75€	3,65€	3,65€	4,15€	5,15€
Repas adultes		5,25 €						

Dans le cadre d'un Plan Alimentaire Individuel (PAI)	1,00€/repas
--	-------------

**Nb : Pour les familles rencontrant des difficultés sociales peuvent s'adresser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de leur commune de résidence.**

**Tout repas non décommandé avant 8h00 du matin, le jour du repas concerné, sera facturé.**





*Toute inscription réalisée moins de 24h00 avant sera majorée de 1,50€ par repas.*

*\*La prise en compte de la modification de la participation de la commune de Livet-en-Saosnois est appliquée à la date de la délibération*

### SERVICES BASCULE COMMUNALE

Exploitation agricole possédant 1 ou 2 poulaillers	58€ / an
Exploitation agricole possédant 3 poulaillers et plus	86€ / an
Utilisateurs occasionnels	26€ / an



Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs pour l'année 2022.

**DETR et DSIL reprise de délibération**  
**Délibération n°2021/12/02/084**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2022 les projets susceptibles d'être éligibles sont :

**Projet n°1** – Rénovation de l'éclairage public

**Projet n°2** – Rénovation de la toiture de l'église (Maintien du projet déposé en 2021)

**Projet n°3** – Création accès PMR – Centre Culturel – Espace BRIERE

Après délibération, le conseil municipal adopte les projets précités, décide de solliciter le concours de l'État et arrête les modalités de financement suivantes :

**Projet n°1 – Rénovation éclairage public**

FINANCEUR	MONTANT H.T	POURCENTAGE
ÉTAT	17 478,23 €	50%
COMMUNE D'ANCINNES	17 478,23 €	50%
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT H.T</b>	<b>34 956,46 €</b>	<b>100 %</b>

**Projet n°2 – Rénovation de la toiture de l'église (Maintien du projet déposé en 2021)**

FINANCEUR	MONTANT H.T	POURCENTAGE
ÉTAT	5 034,90 €	50%
COMMUNE D'ANCINNES	5 034,90 €	50%
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT H.T</b>	<b>10 069,80 €</b>	<b>100 %</b>



### Projet n°3 – Création accès PMR Centre Culturel – Espace BRIERE

FINANCEUR	MONTANT H.T	POURCENTAGE
ÉTAT	9 755,00 €	50%
COMMUNE D'ANCINNES	9 755,00 €	50%
<b>TOTAL DE L'INVESTISSEMENT H.T</b>	<b>19 510,00 €</b>	<b>100 %</b>

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2021/11/09/076

Le conseil :

- **Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2022**
- **Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

### Commerce Multi-services : Devis Bar Délibération n°2021/12/02/085

Monsieur le Maire fait savoir que des devis ont été demandés concernant le bar et l'aménagement intérieur.

Les montants sont récapitulés dans le tableau ci-dessous

	Tilt EQUIPEMENT	Aménagement DELTA Service
Bar sur mesure	5609.75 € HT soit 6731.70 € TTC	9884 €HT soit 11860.80 € TTC
Aménagement intérieur	8890.51 € HT soit 10668.61 € TTC	
Port et forfait de livraison	2767 € HT soit 3320.40 € TTC	
<b>TOTAL</b>	<b>17267.26 € HT soit 20720.71 € TTC</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise TILT EQUIPEMENT pour l'aménagement intérieur du multi-services ainsi que pour le bar pour



un montant total de 17267.26 € HT soit 20720.71 € TTC

**Versement subvention à la Chorale Résonance (Repas du 11 novembre 2021)**

**Délibération n°2021/12/02/086**

Monsieur le Maire rappelle que lors du repas du 11 novembre dernier, une animation a été faite par la Chorale Résonance.

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention afin de les remercier de leur prestation  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise le versement de la somme de 200 €

**Virement de crédit pour paiement des bordures butoir sur le parking de l'école**

**Délibération n°2021/12/02/087**

Monsieur le Maire fait savoir que la facture concernant la fourniture et pose de bordure collée butoir sur enrobé sur le parking de l'école s'élève à 873.60 euros. Or, sur le compte 2128 opération 2021-01 Parking, des travaux supplémentaires ont été comptés.

Il y a donc lieu de procéder à un virement de crédit comme suit :

615221 Entretien et réparation bâtiments publics	-900 euros
023 virement à la section investissement	+900 euros
021 virement de la section fonctionnement	+ 900 euros
2128 opération 2021-01 Parking	+ 900 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder à ces virements de crédits comme suit :

615221 Entretien et réparation bâtiments publics	- 900 euros
023 Virement à la section investissement	+ 900 euros
021 Virement de la section fonctionnement	+ 900euros
2128 Opération 2021-01 Parking	+ 900 euros

**Location salle lors d'un décès d'une personne de la commune**

**Délibération n°2021/12/02/088**

Monsieur le Maire fait savoir que la trésorerie demande à la commune de délibérer sur le fait d'un changement de tarif.

Une facturation a été émise pour une location de salle au fils d'une personne décédée, habitant hors commune. La municipalité a appliqué le tarif commune pour la défunte domiciliée à Ancinnes.

La trésorerie demande de justifier le tarif commune appliqué à une personne hors commune.

Par conséquent, Monsieur le Maire trouve logique de pratiquer le tarif de la commune à la famille pour une



personne ayant vécu sur ce territoire et récemment décédée.  
Le conseil municipal vote à l'unanimité.

**Avenants au marché concernant la construction d'un bar avec restauration et épicerie**  
**Délibération n°2021/12/02/089**

Monsieur le Maire fait savoir que pour la construction du bar avec restauration et épicerie, des travaux complémentaires doivent être réalisés.

Concernant le lot n°3 OSSATURE BOIS CHARPENTE COUVERTURE, la pose d'un isolant laine de roche sous étanchéité est nécessaire. Le montant de cet avenant s'élève à 3115.06 euros HT soit 3738.07 euros TTC.

Concernant le lot n°8 ELECTRICITE, une plus-value pour des luminaires et l'alimentation pour des volets roulants a été chiffrée, ainsi que l'ajout d'alimentation pour la cuisine. Le montant de cet avenant s'élève à 2070.87 euros HT soit 2485.04 euros TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

**Reprise de la délibération n°2021/11/09/081 pour paiement de factures**  
**Délibération n°2021/12/02/090**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise lors du dernier conseil pour un virement de crédit. Il y a lieu de reprendre cette délibération suite à un mail de la trésorerie qui demande de mandater de nouveau suite à une imputation erronée.

Ainsi donc la délibération à prendre consiste à un virement de crédit comme suit :

615221	Entretien et réparation bâtiments publics	-14634 euros
023	virement à la section investissement	+14634 euros
021	virement de la section fonctionnement	+ 14634 euros
2151	Réseaux de voirie	+ 11994 euros
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	+ 2640 euros

**Informations :**

- Désignation d'un suppléant au sein de la commission de contrôle des listes électorales. Mme Annie FRANCOIS a été désignée.
- Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a eu des incivilités sur la commune. Le city stade et la fresque ont été tagués.
- Monsieur le Maire fait savoir que le repas de la Sainte Barbe est annulé. Concernant la cérémonie, cela est à voir. Concernant les vœux de la municipalité prévu en janvier, cela aura lieu selon



l'évolution de la situation sanitaire.

**Tour de table :**

**M. PESNEAU** : fait savoir qu'il a transmis un questionnaire concernant les déchets et demande s'il peut le publier. L'objectif est de voir comment la collecte peut évoluer.

Monsieur PESNEAU remercie Mmes MURAT et LEGRAND pour l'élaboration du petit journal communal qui va être distribué.

Il fait savoir que des vidéo-projecteurs ont été installés à l'école.

Un avenant sera présenté ultérieurement concernant le réseau orange et Enedis pour la future épicerie.

Monsieur PESNEAU fait savoir que les contrats EDF ont été renouvelés pour l'école et restauration scolaire (Groupe scolaire) et le centre culturel.

Monsieur PESNEAU fait savoir que Monsieur FORGES est en arrêt actuellement. SOS Coup de mains est venue en renfort aujourd'hui.

Monsieur PESNEAU fait savoir que la délibération concernant la fibre repassera en janvier pour des modifications. Il présente les plaques qui seront distribuées aux administrés. Le coût de la plaque est de 5.40 euros HT soit 6.48 euros TTC.

Monsieur PESNEAU fait part que des pancartes pour déjections canines seront posées.

Une traversée de route au lieu-dit « Le Gué de l'Aulne » a été faite.

Monsieur PESNEAU refait un point sur la commission travaux.

**M. BODEREAU** : Les entrées de pont vont être nettoyées prochainement. Monsieur BODEREAU fait savoir qu'il a acheté une tarière.

Monsieur BODEREAU remet en cause l'élagage par l'entreprise POIRIER. Monsieur le Maire a contacté la Communauté de Communes. Celle-ci indique que c'est à la charge des propriétaires de débarrasser les branchages et déchets.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur BODEREAU se rendra à la commission travaux du 13 décembre prochain pour évoquer cette situation.



**M. CHAMBRIER** : demande si une salle peut être disponible le 23 avril 2021 pour le Parc Normandie Maine

**M. RICORDEAU** : fait savoir qu'il a reçu le dossier concernant l'installation d'un atelier veaux. Monsieur le Maire fait part que la commune est concernée pour l'épandage sur environ 6 hectares de terre de la commune. Ce dossier sera vu au conseil municipal de janvier.

**Mme ROZEL** : Le marché de Noël de l'APE est annulé. L'APE prévoit des plats à emporter. Les sapins arrivent demain matin.

**M<sup>me</sup> SANGLEBOEUF** : Les illuminations ont été installées, la mise en lumière aura lieu ce week-end. Mme SANGLEBOEUF fait savoir que le foyer rural participera à l'achat d'un jeu pour l'école à la hauteur de 1500 euros et demande si l'APE participe. La commission aura lieu le 20 décembre 2021 à 15 h. Pour Noël, il n'y aura pas de Père Noël.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y aura sûrement une fermeture de classe pour l'année prochaine.

Monsieur le Maire fait savoir que la DRAC est venue sur la commune pour le dossier de l'église ; une commission va statuer en mai 2022.

D'autre part, il fait savoir que Sarthe Habitat s'engage à rénover les logements résidence du stade par contre ne prend pas la construction de nouveaux logements.

Monsieur le Maire fait savoir que la garderie du mercredi matin reste en fonction pour le début d'année 2022.

**Fin du conseil municipal : à 23 h 15**

**Date du prochain conseil : le 13 janvier 2022 à 20 h 30**

Fait à Ancinnes, le 2 décembre 2021

Le Secrétaire de séance  
Emilie BLOSSIER

Le Maire  
Denis ASSIER